



## Honoraires à la hausse de mon avocate

Par **sofi2583**, le **25/03/2011** à **07:59**

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel mon mari et moi avons choisi la même avocate, lui bénéficiant de l'aide juridique totale. L'avocate m'annonce des honoraires de 1000euro HT dont je signe la convention, je demande l'aide juridictionnelle à mon tour accordée à 40% par l'Etat. Je reçois hier (à 10jours du jugement) une nouvelle convention d'honoraires et le reste m'incombant après l'aide est maintenant de 900euro HT. L'avocate me dit qu'elle s'est trompée et que c'est le batonnier qui lui a dit de revoir les honoraires à la hausse. Est-ce normal et dois-je accepter cette nouvelle convention?

Merci d'avance pour votre réponse.

Meilleures salutations.

Sofi2583